

En 10 ans, le nombre de Bourguignons vivant dans une unité urbaine a baissé

Avec 55,7 % de la population vivant en ville, la Bourgogne est une des régions les moins urbanisées de la métropole. Elle compte 71 unités urbaines, souvent des villes isolées de petite taille. En 10 ans, le nombre de citoyens a diminué contrairement à ce que l'on observe sur l'ensemble du territoire. En Bourgogne peu d'unités urbaines s'étendent et beaucoup perdent des habitants.

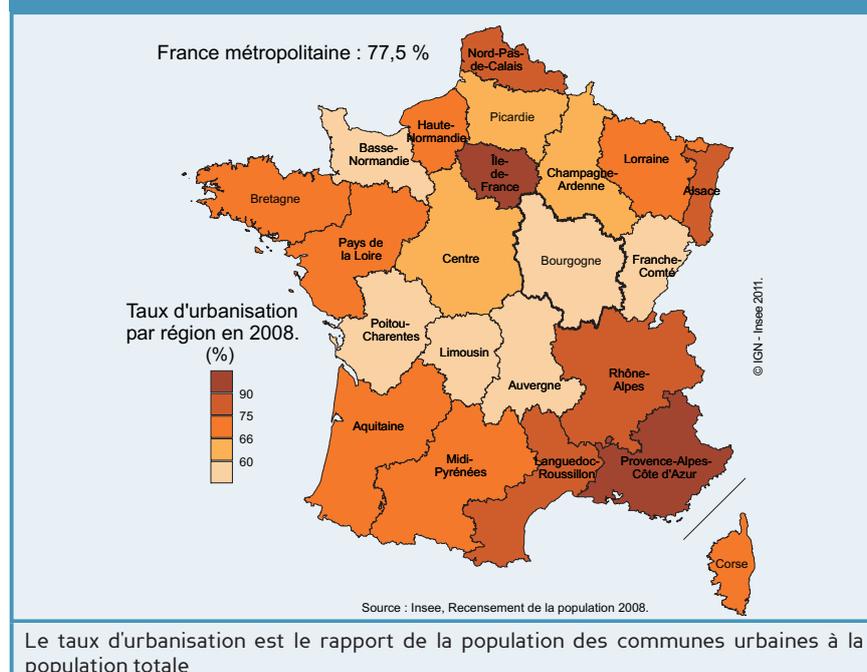
En 2008, près de 912 500 Bourguignons vivent en ville c'est à dire dans l'une des 71 unités urbaines de la région que ce soit une ville isolée (commune d'au moins 2 000 habitants) ou une agglomération multicomcommunale (voir définition p4). Cela représente 55,7% des Bourguignons, un taux d'urbanisation très inférieur à la moyenne

métropolitaine (77,5%) et qui classe la Bourgogne parmi les régions les moins urbanisées du territoire avec la Basse-Normandie, le Limousin et Poitou-Charentes, loin derrière l'Île-de-France ou Provence-Alpes-Côte d'Azur où plus de 90 % de la population vit en ville.



N°168 - Août 2011

La Bourgogne parmi les régions faiblement urbanisées



La superficie du territoire urbain est aussi plus modeste en Bourgogne : les 71 unités urbaines de la région couvrent 9 % du territoire régional alors que 21,8 % du territoire métropolitain est urbain.

Les unités urbaines bourguignonnes sont souvent de petite taille : 37 d'entre elles comptent moins de 5 000 habitants, et 20 autres unités urbaines entre 5 000 et 10 000 habitants, la plupart étant composées d'une seule commune ou de deux communes.

Neuf unités urbaines dépassent les 20 000 habitants. La plus grande, Dijon, se compose de 15 communes et compte

Taux d'urbanisation plus élevé en Côte-d'Or			
	Nombre d'unités urbaines	Population en 2008	Taux d'urbanisation %
Côte-d'Or	18	329 800	63,2
Nièvre	11	110 000	49,8
Saône-et-Loire	28	327 100	59,0
Yonne	14	145 600	42,5
Bourgogne	71	912 500	55,7

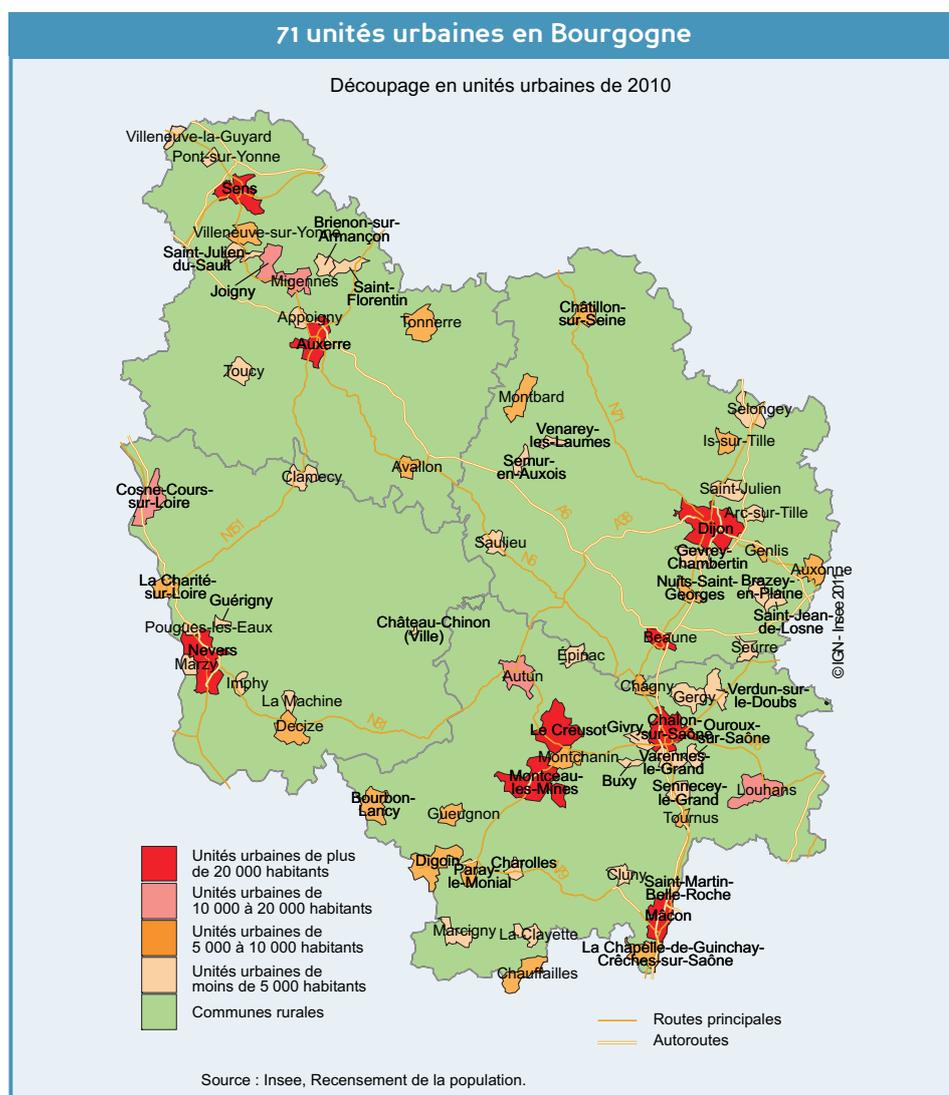
Source : Insee, recensements de la population.

238 100 habitants en 2008. Elle regroupe ainsi plus du quart de la population citadine bourguignonne. Viennent ensuite Chalon-sur-Saône, composée de onze communes où résident 73 700

habitants, puis Nevers, sept communes et 62 000 habitants.

Dijon se classe au 28^e rang parmi les 33 unités urbaines de plus de 200 000 habitants de la métropole, juste après Mulhouse (243 600 habitants).

71 unités urbaines en Bourgogne



L'Yonne parmi les départements les moins urbanisés

Du fait de la présence de Dijon, la Côte-d'Or est le plus urbanisé des quatre départements de la région avec 63,2 % de citadins, un taux qui la classe en position médiane parmi les départements français, au 58^e rang. En dehors de Dijon, elle compte 17 autres unités urbaines, dont une seule, Beaune, dépasse les 20 000 habitants.

Vient ensuite la Saône-et-Loire avec 59 % de citadins répartis dans 28 unités urbaines dont quatre dépassent les 20 000 habitants : Chalon-sur-Saône, Macon, Le Creusot et Monceau-les-Mines. La Nièvre et l'Yonne font partie des départements les moins urbanisés de la métropole avec respectivement 49 % et 42,5 % de citadins répartis dans 11 et 14 unités urbaines.

Baisse du nombre de « citadins »

En 10 ans, le nombre de citadins a diminué en Bourgogne de 923 300 en 1999 à 912 500 en 2008 soit 10 800 personnes de moins, le taux d'urbanisation passant de 57,3 % à 55,7 %. C'est contraire à la tendance nationale où de plus en plus de personnes vivent en ville et où le taux d'urbanisation progresse de 75,5 % à 77,5 % sous l'effet de l'extension des unités urbaines les plus grandes, de leur croissance démographique et de l'apparition de nouvelles unités urbaines.

La Bourgogne compte 71 unités urbaines : 18 en Côte-d'Or, 11 dans la Nièvre, 28 en Saône-et-Loire et 14 dans l'Yonne. L'unité urbaine de Chagny rassemble des communes de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Quelques unités urbaines sortent des frontières régionales : La Charité-sur-Loire avec La Chapelle-Montlinard située dans le Cher, Chauffailles avec deux communes de la Loire (Maizilly et Mars), Macon avec Saint-Laurent-sur-Saône située dans l'Ain, La Chapelle-de-Guinchay-Crèches-sur-Saône avec deux communes du Rhône (Chénas et Juliénas) et Digoin avec deux communes de l'Allier (Chassenard et Molinet).

La baisse du nombre de personnes « vivant en ville » se constate dans deux régions seulement : la Bourgogne et la Champagne-Ardenne.

De moins en moins d'habitants en ville

Évolution de la population des unités urbaines en Bourgogne entre 1999 et 2008

	Nombre d'unités urbaines	Nombre de communes	Population urbaine en 2008	Population urbaine en 1999	Évolution de la population urbaine
Nouvelles unités urbaines	5	13	15 500		+ 15 500
Unités urbaines en extension	8	34	206 700		
<i>périmètre 1999</i>	8	24	189 200	197 100	
<i>absorption de communes rurales</i>		7	5 400		+ 9 600
<i>absorption d'unités urbaines</i>	2	3	12 100		
Unités urbaines à périmètre stable	51	103	593 800	599 900	- 6 100
Unités urbaines en restriction de périmètre	7	18	96 500		
<i>périmètres 1999</i>		25	104 300	105 700	- 9 200
<i>communes devenues rurales</i>		7 ⁽¹⁾	(7 800)		
Unités urbaines en 1999 mais pas en 2010	5	8		20 600	
<i>devenues rurales</i>	3	5		7 700	- 20 600
<i>rattachées à une nouvelle unité urbaine</i>	2	3		12 900	
Total population urbaine	71	168	912 500	923 300	- 10 800

Source : Insee, recensements de la population.

(1) dont trois suite à "défusion" : Plottes, Paroy-en-Othe, Rosoy

En Bourgogne, la croissance démographique est faible et la périurbanisation, c'est à dire le desserrement de la population des villes centre, bénéficie aux petites communes rurales proches et peu aux zones urbanisées périphériques.

De ce fait, l'extension du périmètre des unités urbaines ou l'apparition des nouvelles unités urbaines sont rares en Bourgogne. Et cela ne compense pas la baisse de population des unités urbaines dont le périmètre ne change pas, ni la restriction du périmètre de quelques unités urbaines ou la « disparition » d'unités urbaines redevenues communes rurales.

La superficie de l'espace urbain bourguignon s'est restreinte entre 1999 et 2010, passant de 2 895 km² à 2 830 km² soit une baisse de 2% alors que dans le même temps la superficie de l'espace urbain français augmentait de 19%.

Quelques cas d'extension d'unités urbaines

Depuis 1999, seulement huit unités urbaines bourguignonnes se sont étendues, par absorption de communes rurales ou fusion d'unités urbaines proches. C'est le cas par exemple de Nevers dans la Nièvre qui intègre désormais l'unité urbaine de Fourchambault, de Macon en Saône-et-Loire étendue à Chevagny-les-Chevrières et à Vinzelles ou encore d'Auxerre dans l'Yonne dont fait partie désormais Monetau classée comme commune isolée en 1999.

Sept communes rurales sont ainsi devenues urbaines et trois communes

urbaines, Fourchambault, Garchizy et Monetau, se sont rattachées à une nouvelle unité urbaine. Ces extensions ont permis aux unités urbaines concernées de gagner 9 600 habitants entre 1999 et 2008, les nouvelles communes apportant 17 500 habitants, tandis que les communes de l'ancien périmètre perdaient 7 900 habitants.

Par ailleurs cinq nouvelles unités urbaines sont apparues en Bourgogne : Saint-Julien au nord de Dijon, Gergy, Verdun-sur-le Doubs et Saint-Martin-Belle-Roche en Saône-et-Loire ainsi que Marzy dans la Nièvre. Ces nouvelles unités urbaines sont de taille modeste, aucune ne dépassant les 5 000 habitants. Elles totalisent 15 500 habitants.

Moins d'habitants dans de nombreuses unités urbaines

En Bourgogne, 51 unités urbaines n'ont pas changé de périmètre depuis 1999. Une trentaine ont perdu des habitants, les plus fortes baisses étant observées à Chalon-sur-Saône (- 1 700), Autun (- 1 500), Avallon (- 900) ou encore Saint Florentin (- 800). Quelques unes sont en croissance démographique comme La Chapelle-de-Guinchay-Crêches-sur-Saône (+ 1 300), Dijon (+ 1 100) ou Louhans (+ 900). Au total ces unités urbaines à périmètre constant ont perdu 6 100 habitants depuis 1999.

Par ailleurs sept unités urbaines ont restreint leur périmètre et ont perdu 9 200 habitants sous l'effet conjugué de la décroissance démographique des communes restées au sein de l'unité

urbaine et de la perte de communes qui ne leur sont plus rattachées. Ce rétrécissement de périmètre fait parfois suite à des « défusions de communes » comme à Sens et à Briennon-sur-Armançon dans l'Yonne ou à Tournus en Saône-et-Loire dont se sont séparées respectivement les communes de Rosoy, Paroy-en-Othe et Plottes.

Les unités urbaines de Saint-Jean-de-Losne en Côte-d'Or, de Guérgny et Imphy dans la Nièvre et de Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire comptent également moins de communes en 2010 qu'en 1999..

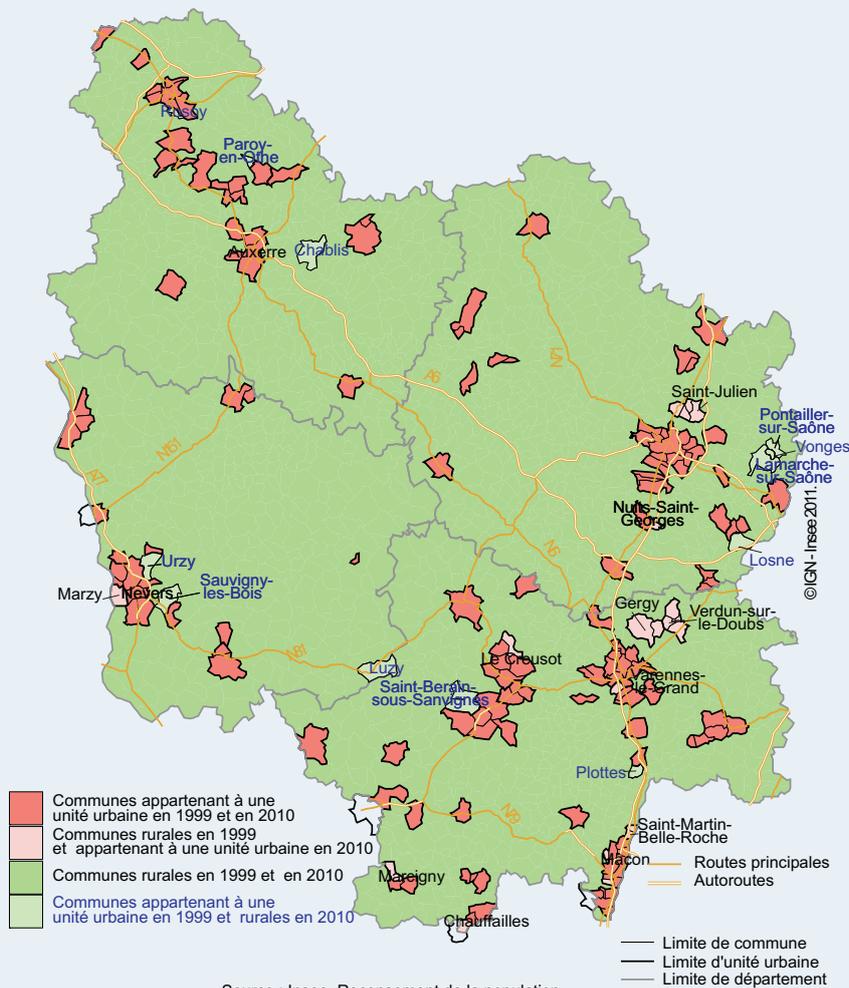
Enfin, du fait de leur décroissance démographique, trois villes isolées sont désormais classées en communes rurales : Pontallier-sur-Saône, Luzy et Chablis. Ces communes totalisaient 7 700 habitants en 1999.

S'ajoutent à ces unités urbaines « disparues » celles de Fourchambault et Monetau (12 900 habitants en 1999) désormais intégrées respectivement dans les agglomérations de Nevers et d'Auxerre.

■ Christine Charton, Alain Ribault.

Peu d'unités urbaines en extension depuis 1999

Évolution des unités urbaines entre 1999 et 2010.



Directeur de la publication :
 Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion :
 Robert Morel-Chevillet

Rédactrice en chef :
 Christine Charton

Maquette PAO :
 Thierry Poisse

Cartographie :
 Christophe Clémence

Dépôt légal :
 à parution
 ISSN 1246-483 X
 © Insee 2011

Les unités urbaines : définition

Les **unités urbaines** sont définies par continuité du bâti et par le nombre d'habitants. Est considérée comme unité urbaine une zone de bâti continu, c'est à dire un espace au sein duquel il n'y a pas plus de 200 mètres entre deux constructions, dans lequel résident au moins 2 000 habitants.

Si une unité urbaine est composée d'une seule commune elle est dénommée **ville isolée**.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée **agglomération multicommunale**.

Ces seuils de 200 mètres et de 2 000 habitants sont conformes aux recommandations de la conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies.

Ce découpage en unités urbaines est redéfini périodiquement. L'actuel zonage date de 2010 ; le précédent avait été établi en 1999.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le découpage en unités urbaines de 2010 : l'espace urbain augmente de 19 % en une décennie - Insee Première n° 1364.

- www.insee.fr rubrique *définitions et méthodes*, puis *Code Officiel, zonage d'études*.